

Position de principe de l'Armée du Salut internationale sur L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DE PERSONNES

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

L'Armée du Salut s'engage pleinement à lutter contre l'esclavage moderne et la traite de personnes. L'esclavage moderne est une expression générique qui englobe la traite de personnes à des fins de prostitution, de travail forcé ou de prélèvement d'organes, les pratiques de travail d'exploitation, le travail des enfants et le mariage précoce et forcé. Il ne touche pas uniquement les individus, mais aussi les systèmes sociaux et économiques.

L'Armée du Salut souscrit aux principes bibliques de la valeur intrinsèque et égale de chaque personne et du devoir de diligence envers autrui. L'exploitation des êtres humains déshumanise les individus et les réduit à une fonction d'échange marchand, récompense l'inhumanité des trafiquants et fragilise le tissu social, moral et économique de la collectivité. L'Armée du Salut s'oppose à l'abus de pouvoir inhérent à l'esclavage moderne et à la traite de personnes commis par des êtres humains contre leurs semblables.

Chercher à résoudre le problème de l'esclavage moderne et de la traite de personnes exige de s'attaquer à l'offre et à la demande. L'Armée du Salut est déterminée à obtenir justice en travaillant de concert avec tous les intervenants. Le processus de guérison des personnes qui ont été exploitées et traumatisées peut être long et complexe. La reconnaissance de leur dignité intrinsèque et la récupération du contrôle de leur vie sont cruciales.

L'esclavage moderne et la traite de personnes doivent être stoppés. Chacun – individu et organisations – a le devoir de travailler à la libération des victimes d'esclavage et de traite de personnes. Des mécanismes juridiques et sociaux pour mettre un frein à ces fléaux doivent être mis en place, et tous les responsables tenus de rendre des comptes.

Il est à la fois possible et nécessaire de transformer et de guérir le cœur et l'esprit de chacune des personnes concernées par l'esclavage moderne et la traite de personnes.

HISTORIQUE ET CONTEXTE

Ceux qui créent la demande de services que les victimes de traite de personnes sont forcées d'offrir sous la contrainte, les trafiquants, les responsables de la protection des collectivités (le gouvernement, le système judiciaire, les forces de l'ordre, les banques) jouent un rôle dans l'esclavage moderne et la traite de personnes.

L'esclavage moderne et la traite de personnes peuvent prendre de nombreuses formes, et il n'existe pas de définition suffisamment complète.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme, définit la traite de personnes ainsi :

« L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à

d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »¹

L'Organisation internationale du Travail, une institution spécialisée des Nations Unies, définit ainsi le travail forcé : « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ». ²

L'« esclavage moderne » est un hyperonyme qui englobe un grand nombre de pratiques mal définies, qui comprennent en règle générale la traite de personnes aux fins de l'exploitation par le sexe, le travail ou le prélèvement d'organes, le travail forcé, le travail servile, le travail basé sur l'ascendance, la servitude domestique, le travail des enfants et le mariage précoce (enfants) et forcé.³ Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe d'autres formes d'esclavage moderne et de traite de personnes comme la vente de bébés et d'enfants à des fins d'adoption et la séquestration de personnes pour des pratiques religieuses ou des rites sacrificiels.

Il est difficile de disposer de données fiables dans la mesure où l'esclavage moderne et la traite de personnes sont des pratiques cachées. Cependant, selon les meilleures estimations, des millions de personnes seraient ainsi exploitées dans le monde.⁴ Les plus démunis de notre société sont souvent les victimes de l'esclavage moderne et de la traite de personnes, et ce, sans distinction d'âge, de sexe, de race et de croyances. Les groupes les plus vulnérables sont les réfugiés et les migrants, les minorités, les femmes, les enfants et les personnes en situation d'extrême pauvreté.

Les techniques utilisées par les trafiquants ainsi que les formes d'exploitation varient, mais ont toutes un point commun, soit l'exploitation de personnes par d'autres personnes.

Chaque forme d'esclavage ou de traite de personnes a des caractéristiques qui lui sont propres, et qui doivent être comprises si l'on veut remédier à la situation.

- La traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle sévit dans le monde entier. Les femmes et les filles sont les principales victimes de cette traite, mais des garçons, des hommes et des personnes transgenres en font également les frais. Ces derniers restent souvent dans l'ombre, car ils ne veulent pas parler de leur honte et de leur humiliation, mais ils ont également besoin d'aide. L'exploitation ne se limite pas à la prostitution, elle comprend aussi la pornographie et le tourisme sexuel. L'essor d'Internet et de la cybertechnologie a ouvert de nouvelles avenues pour l'exploitation sexuelle. Pour combattre ce phénomène, l'ensemble de la communauté internationale doit adopter et appliquer des lois.

¹ Protocole visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (www.unodc.org/pdf/cld/TOCebook-f.pdf)

² [Convention \(N° 29\) sur le travail forcé, 1930](http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/definition/lang-fr/index.htm), ILO (www.ilo.org/global/topics/forced-labour/definition/lang-fr/index.htm)

³ Anti-Slavery International (www.antislavery.org/slavery-today/modern-slavery) (site en anglais seulement)

⁴ 2017 Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage, (www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_575479.pdf) (en anglais seulement)

- L’esclavage moderne comprend l’asservissement d’une personne dans le but de profiter de son travail. Des hommes, des femmes et des enfants sont forcés de travailler dans des conditions inacceptables et parfois dangereuses, en plus d’être sous-payés et dans l’impossibilité de quitter leur emploi. La servitude domestique est un type d’exploitation par le travail qui touche en majorité des femmes qui travaillent le plus souvent chez des particuliers, chez qui elles arrivent comme domestiques. Incapables de quitter leur emploi, elles sont souvent victimes d’abus physiques et sexuels et exploitées financièrement. Dans certains états, elles ne jouissent d’aucune protection juridique. La servitude pour dettes et le travail basé sur l’ascendance sont des pratiques qui persistent encore dans certaines cultures. Fondées sur l’exploitation d’autrui, elles rendent impuissant le débiteur qui cherche à obtenir un traitement équitable. L’observance de pratiques exemplaires et la prévention des abus et de l’exploitation sur le marché du travail sont un élément clé dans l’abolition de l’esclavage moderne et de la traite de personnes.
- Le travail des enfants, l’exploitation sexuelle des enfants, la traite des enfants et le mariage des enfants sont toutes des formes d’exploitation des enfants comprises dans l’expression « esclavage moderne ». Elles ont toutes un effet négatif sur la santé, l’éducation et le bien-être des enfants. Le mariage forcé, à n’importe quel âge, implique l’exploitation par le sexe et le travail de l’épouse qui est incapable de se sortir de cette situation.
- La traite pour le prélèvement d’organes à quelconque fin que ce soit – transplantation, sacrifice ou rituel religieux – est une violation des droits fondamentaux de la personne. Dans la majorité des cas, même si la personne a consenti à vendre l’un de ses organes, elle n’a pas donné un consentement éclairé, car les conséquences de l’intervention ne lui ont pas été expliquées. Des personnes peu scrupuleuses ont déjà prélevé des organes vitaux (par exemple, les deux reins) ou même commis un meurtre pour obtenir des organes.
- L’exploiteur peut provenir d’un milieu semblable à celui de ses victimes, mais la perte de revenus, s’il cessait ses activités, frapperait durement les membres de sa famille. À moins que des activités génératrices de revenus de remplacement soient mises en place, le cycle d’exploitation continuera.

MOTIFS QUI JUSTIFIENT LA POSITION DE L’ARMÉE DU SALUT

Les êtres humains ont été créés à l’image de Dieu. (Genèse 1:26) Chaque personne est précieuse à ses yeux et joue un rôle particulier dans la Création. (Psaumes 8:5) La Bible nous révèle d’effrayantes réalités qui existent encore de nos jours :

Dans Psaumes 10, le psalmiste décrit la méchanceté de ceux qui piègent les autres : « ... il guette le pauvre pour le capturer; il le capture en l’attirant dans son filet. Sa victime est assommée, vaincue, le faible est tombé en son pouvoir. Et le méchant pense : “Dieu n’y prend pas garde, il ne veut pas le savoir, il ne voit jamais rien.” »

Ésaïe déclare dans le verset 42:22 : « Et voilà ce peuple pillé et dépouillé. Voilà tous les siens prisonniers, enfermés dans des cachots, traités comme du butin, comme une bonne prise, sans que personne s’y oppose, sans personne pour exiger : “Rendez-les-moi!” »

De son côté, Joël (3:3) affirme : « ... Ils ont donné le jeune garçon pour une prostituée. Ils ont vendu la jeune fille pour du vin. »

La Bible est catégorique au sujet de ces injustices et nous enseigne qu'il ne faut pas exploiter les autres ni leur porter atteinte. Selon les croyances chrétiennes, le monde brisé et pécheur dans lequel nous vivons ne représente nullement le scénario final. Dieu nous a créés et ne veut pas nous perdre.

« Jésus est venu pour que les êtres humains aient la vie et l'aient en abondance. » (Jean 10:10) Et il a dit : « L'Esprit du Seigneur (...) m'a envoyé pour proclamer la délivrance aux prisonniers et le don de la vue aux aveugles, pour libérer les opprimés, pour annoncer l'année où le Seigneur manifestera sa faveur. » (Luc 4:18-19) Quand Jésus a prononcé ces paroles, il reprenait celles d'Ésaïe (61:1-2). D'ailleurs, un peu plus loin au verset 8 de ce chapitre, on peut lire : « Moi, le Seigneur, j'aime en effet qu'on respecte le droit, mais je déteste, je trouve indigne qu'on prenne quelque chose de force. » Dans le verset 6:8, Michée nous explique ce que le Seigneur exige de nous, soit « ... de respecter les droits des autres, d'aimer agir avec bonté et de suivre avec soin le chemin que lui, votre Dieu, vous indique. » « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Matthieu 22:39; Lévitique 19:18)

Par conséquent, Dieu fait appel aux chrétiens pour qu'ils mettent fin à toutes les formes d'esclavage et de traite de personnes.

RÉPONSES CONCRÈTES

Depuis ses débuts, l'Armée du Salut tente de réduire le phénomène universel de la maltraitance des personnes et des groupes.

Puisque l'esclavage moderne et la traite de personnes prennent de l'expansion, l'Armée du Salut a accru ses efforts pour combattre ces fléaux partout dans le monde, et joue souvent un rôle de chef de file.

L'Armée du Salut mène le combat par le truchement de ses membres, de ses entités et de ses postes. Elle a mis en place une stratégie internationale, élaborée à partir des mesures proposées dans la Convention de Palerme, visant à accroître l'efficacité de son travail. Cependant, elle a ajouté deux mesures propres à l'Église.

Les solutions passent par la mise en pratique de l'un ou plusieurs de ces préceptes :

- **Prière** – Pour les salutistes, la prière est un exercice essentiel pour combattre l'esclavage moderne et la traite de personnes. Elle leur permet d'obtenir le point de vue de Dieu et son aide dans des situations complexes, d'entretenir une relation avec lui et d'avoir pleins pouvoirs pour accomplir leur travail.
- **Participation** – Les églises locales sont une ressource dans la lutte contre l'esclavage moderne et la traite de personnes et, dans certaines régions isolées, les seules organisations présentes. Bien qu'il faille être bien formé pour accompagner les victimes et les survivants, rien n'empêche les églises d'exécuter un travail de dénonciation des abus et de l'exploitation, et d'offrir un refuge chaleureux à tous ceux qui cherchent à guérir. L'Armée du Salut continuera à miser sur cette force et à donner à ses membres, à ses entités et à ses postes les moyens pour y arriver.
- **Prévention** – Nous ne pouvons pas lutter contre quelque chose dont nous ne reconnaissons pas l'existence. Sensibiliser l'opinion publique au problème de l'esclavage moderne et de la traite de personnes représente un élément fondamental de la prévention. De plus, il faut s'attaquer à la fois aux facteurs qui rendent les gens vulnérables et créent une demande d'achat de services sexuels et d'exploitation d'une main-d'œuvre corvéable. Parmi les stratégies de prévention, il y a notamment la mise en place d'activités génératrices de revenus, le parrainage d'enfants, la promotion du commerce équitable et le travail auprès des agresseurs.

- **Protection** – L’Armée du Salut nourrit une vision holistique de la santé et cherche à aider les victimes à retrouver leur équilibre physique, mental, émotionnel, relationnel et spirituel, à les protéger là où elles sont exploitées, à les mettre à l’abri et à leur apporter son soutien pendant leur guérison. Pour arriver à ses fins, l’Armée du Salut peut dénoncer les pratiques de travail dangereuses et promouvoir le changement. Les mesures – à court et à long terme – proposées aux victimes peuvent prendre diverses formes, comme des ressources pour s’en sortir, des refuges loin des exploiters et des moyens pour se réhabiliter.
- **Poursuite** – L’Armée du Salut travaille étroitement avec les organismes judiciaires et chargés de l’application des lois, en offrant, par exemple, de la formation, en acceptant les gens aiguillés vers ses entités et en accueillant les victimes. Il arrive même que l’Armée du Salut travaille auprès de contrevenants ou de leur famille.
- **Lois** – L’Armée du Salut invite tous les législateurs à introduire et à édicter des réglementations pour combattre l’esclavage moderne et la traite de personnes, et rendre justice aux victimes. À cet égard, l’Armée du Salut travaillera avec les gouvernements, les entreprises et les organismes communautaires.

La traite de personnes prospère en raison de la demande pour les services que les personnes exploitées ou victimes de la traite sont forcées de fournir. Par conséquent, l’Armée du Salut entreprend des activités visant à renseigner et à sensibiliser la population, afin que ceux qui utilisent les produits ou les services offerts par les victimes de la traite de personnes soient conscients de la misère, de la souffrance et de l’injustice qu’entraîne leur recours à ces produits ou à ces services. L’Armée du Salut surveillera étroitement ses pratiques en matière d’emploi et d’achats, et veillera à ce qu’elles ne promeuvent aucune forme d’exploitation.

Collaboration – L’Armée du Salut reconnaît que plusieurs organisations sérieuses luttent à l’échelle locale et internationale contre la traite de personnes. L’ampleur de ce phénomène est telle, qu’aucune organisation ne peut s’y attaquer seule. L’Armée du Salut encourage donc la collaboration et le réseautage avec ces organisations afin de mettre fin à l’esclavage moderne et à la traite de personnes, et d’offrir des services holistiques aux victimes qui entament un long processus de guérison.

Approuvée par le général en avril 2018

Les opinions exprimées dans le présent document représentent la position officielle de l’Armée du Salut sur la question à l’étude, et ne peuvent être modifiées ni adaptées de quelque manière que ce soit sans l’autorisation écrite expresse du Quartier général international.